

LE SMASH DU TRIOMPHE

ORANGE – 1 et 2 février 2020

Autorisation parentale pour les personnes mineures

Notice :

- 1) Document à compléter et à signer par les parents des participants mineurs à la compétition ;
- 2) Document à envoyer en parallèle des inscriptions, par voie postale ou par mail, à l'adresse smashdutriomphe@gmail.com, par le responsable des inscriptions des clubs des participants mineurs.

Je soussigné(e)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	
responsable légal de l'enfant	<input type="text"/>	
licencié(e) dans le club	<input type="text"/>	

autorise ce dernier à participer au tournoi « Le Smash du Triomphe », se déroulant les 1 et 2 février 2020 au Gymnase Maurice Trintignant, 26 rue du Limousin, 84100 ORANGE.

Mon enfant sera placé sous la responsabilité de :

<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	Samedi	<input type="radio"/>	Dimanche	<input type="radio"/>	Les deux jours
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	Samedi	<input type="radio"/>	Dimanche	<input type="radio"/>	Les deux jours

présent(s) dans le gymnase pendant la durée de la compétition, au(x) jour(s) indiqué(s).

Ces formalités administratives sont nécessaires depuis le 1^{er} janvier 2013, suite au nouvel article « 2.14 Mineurs » du Règlement général des compétitions de la FFBad :

« Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs ».

Dès lors, le juge arbitre de la compétition, Mme Manon JEAN, sera en droit de refuser la participation de tout mineur non accompagné d'un responsable légal ou de la personne que celui-ci aura mandaté pour le représenter.

Merci de votre compréhension.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal :